



Règlement des cantines scolaires et du Centre d'animation sur Cugy

Année scolaire 2020-2021

Cantines scolaires (7-11^e années)

Principes

L'ASICE met en place des cantines scolaires qui ont pour but d'offrir un lieu aux enfants afin qu'ils puissent prendre un repas équilibré et chaud lorsqu'ils ne peuvent pas rentrer à leur domicile à midi. Un service de restauration avec label fourchette verte propose des repas composés d'aliments variés et équilibrés. Les cantines permettent également aux enfants qui le souhaitent d'apporter leur propre pique-nique, un four micro-ondes étant mis à disposition.

Après le repas, la cantine offre aux enfants un lieu pour discuter avec leurs camarades ou pour s'occuper en jouant ou en lisant par exemple. A cet effet, des livres et des jeux sont mis à disposition des enfants afin qu'ils puissent occuper au mieux ce moment. Le personnel est garant du bon déroulement et du respect des règles. **Les téléphones portables ou autres appareils électroniques, ordinateurs ou tablettes ne sont pas autorisés à la cantine.**

La cantine est mise à disposition des enfants de la 7^e à la 11^e année (les enfants de 3^e à 6^e sont pris en charge par les UAPE). La cantine est fréquentée par les élèves scolarisés sur le site.

Organisation, horaires

Elle est ouverte entre 11h50 et 13h40 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, durant les périodes scolaires. Elle est fermée durant les vacances, les jours fériés et les jours de congé scolaire.

Spécificités cantine de Cugy

En plus des repas chauds, des sandwichs et salades peuvent être commandés. Lorsqu'un enfant désire remplacer son repas chaud par une salade ou un sandwich, c'est au parent de faire la modification sur son programme de gestion 24 heures à l'avance, avant 8h00.

Inscription, facturation

L'inscription se fait par les parents sur le site <https://asice.monportail.ch>. La gestion des jours de présences ou d'absences ou encore d'inscriptions occasionnelles est gérée par les parents avec un délai de 24 heures, avant 8h00. Si ce délai n'est pas respecté, il ne sera plus possible d'effectuer de modification. Dans le cas où l'enfant était inscrit le repas sera facturé.

Le prix du repas est de CHF 12.00

Le prix de la salade est de CHF 6.00 (uniquement sur Cugy)

Le prix du sandwich est de CHF 6.00 (uniquement sur Cugy)

Les menus peuvent être consultés à l'avance sur le site : <http://www.greenkids.biz/>.

Lorsque votre enfant est inscrit et son compte créé et chargé, un code barre vous est envoyé, que votre enfant devra présenter lors de son arrivée à la cantine. Le montant du repas est ainsi débité de votre compte. Un courriel d'avertissement vous sera envoyé dès que le montant sur le compte atteint CHF 50.00. Un second courriel vous sera envoyé dès que celui-ci atteint zéro. Si ce compte n'est pas rapidement alimenté, vous recevrez un troisième courriel vous indiquant que l'accès à la cantine sera refusé à votre enfant.

Si votre enfant ne s'est pas présenté à la cantine alors qu'il y était inscrit, vous recevrez un courriel vous en informant.

Vous voudrez bien indiquer votre IBAN bancaire ou postal lors de l'inscription de votre enfant afin que nous puissions vous verser le solde du compte lorsque votre enfant quitte l'établissement scolaire ou que le service de cantine ne vous est plus nécessaire.

Maladie ou accident

Si un enfant tombe malade durant sa prise en charge à la cantine, les parents seront prévenus afin qu'ils viennent le chercher au plus vite. Si votre enfant est victime d'un accident pendant sa prise en charge, le personnel prend les dispositions immédiates qui s'imposent et avertit les parents au plus vite. Si le personnel estime qu'il y a urgence (maladie ou accident) il prendra les mesures qui s'imposent et pourra notamment faire appel à une ambulance. Les frais qu'occasionnerait cette intervention peuvent être à la charge des parents.

Effets personnels

L'ASICE décline toute responsabilité en cas de perte, d'échange ou de détérioration d'objets personnels. L'ASICE n'est pas responsable des accidents ou dégâts que l'enfant ou ses objets personnels pourraient occasionner. Afin de garantir la sécurité des enfants, l'ASICE se donne le droit d'interdire des jeux qui pourraient être dangereux. Les téléphones portables et autres outils de communication sont notamment interdits.

Allergie ou intolérance

Lorsque votre enfant souffre d'une allergie ou intolérance vous devez l'indiquer lors de l'inscription. En cas d'allergie, notre personnel vous contactera afin d'avoir de plus amples informations et un certificat médical pourrait être demandé.

Responsabilité de l'ASICE

Les enfants sont pris en charge par des auxiliaires qui assurent la distribution des repas ainsi que le bon fonctionnement de la cantine. Les auxiliaires ne mettent pas en place d'encadrement éducatif.

Les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel à l'intérieur des locaux surveillés (cantine, bibliothèque) ou à l'extérieur s'ils sont accompagnés d'un animateur. L'ASICE ne peut assurer la surveillance des enfants qui quitteraient ces espaces.

L'ASICE se décharge de toute responsabilité concernant des enfants de 7^e à 11^e année scolaire qui décident de quitter le périmètre scolaire après le repas à la cantine.

Règles de vie de la cantine

A la fin du repas, les enfants :

- Débarrassent leur assiette et leurs couverts ou leurs affaires de pique-nique et nettoient leur place ;
- Peuvent rester sur place jusqu'à la reprise des cours (livres et jeux à disposition) ;
- Peuvent se rendre à la bibliothèque ou à la salle d'étude lorsque de tels espaces sont mis à disposition sur le site ;

- Peuvent participer aux activités proposées par un animateur à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.

Les enfants sont tenus de respecter le personnel, les lieux et le matériel. Tout enfant qui perturbe gravement le bon déroulement du repas ou n'obéit pas aux injonctions du personnel peut être signalé au Comité directeur de l'ASICE, qui en informe les parents. En cas de récidive, l'élève peut être convoqué avec ses parents. Une exclusion temporaire de la cantine peut être prononcée à son encontre.

Centre d'animation

Principes

L'ASICE met en place un centre d'animation socioculturelle à Cugy, destiné aux élèves de 7 à 11^e années. Il permettra ainsi de répondre à l'obligation qu'ont les communes de proposer un accueil parascolaire pour les élèves de 7-8^e années. Il sera également ouvert aux 9^e et 11^e années. Des activités y sont proposées aux jeunes. Un animateur sera présent pour encadrer et organiser avec les jeunes diverses activités telles que des jeux de société, des jeux de rôles, des jeux sportifs, mais aussi un accueil libre pour des échanges. Ce panel d'activités s'étoffera selon les envies des jeunes. Les accueils sont gratuits. Une participation financière peut être demandée ponctuellement si certaines activités nécessitent un coût particulier.

Organisation, horaires

Des activités sont proposées aux jeunes sur le temps de midi, dans les cantines de Cugy et Froideville et depuis la fin de l'école l'après-midi jusqu'à 18h30 environ, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à Cugy. Ces accueils sont ouverts également aux élèves scolarisés à Froideville, qui peuvent s'y rendre en TL. Le centre est ouvert de 15h15 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, durant les périodes scolaires. Il est fermé durant les vacances, les jours fériés et les jours de congé scolaire. Cet horaire pourrait s'étendre les années suivantes en fonction des besoins des jeunes.

Le lieu de rencontre est situé, pour cette première année, dans la cantine scolaire du collège de la Combe.

Inscription, facturation

L'inscription se fait, pour les 7 et 8^e années, par les parents sur le site <https://asice.monportail.ch>. La gestion des jours de présences ou d'absences ou encore d'inscriptions occasionnelles est gérée par les parents avec un délai de 24 heures, avant 8h00. Si ce délai n'est pas respecté vous ne pourrez pas effectuer la modification.

L'accès pour les 9 et 11^e années est libre.

Cet accueil est gratuit. Cependant, suivant les activités proposées, une participation peut être demandée aux parents.

Pour les 7 et 8P

Lorsque votre enfant est inscrit un code barre vous sera envoyé, vous pourrez le scanner sur le natel de votre enfant ou le coller sur un objet personnel. Lorsque votre enfant arrive à l'accueil, un scannage sera effectué. Cela permet de vous avertir si votre enfant ne s'est pas présenté alors qu'il était inscrit.

Absence / Maladie et accident

Lorsque votre enfant est inscrit mais qu'il ne peut se rendre au Centre, les parents doivent l'annoncer, 24 heures à l'avance, avant 8h00, sur le programme de gestion « asice.monportail.ch » ou en contactant l'animateur (tél. 079/801.52.14) en cas d'absence non planifiable.

Si un enfant tombe malade durant sa prise en charge au Centre, les parents sont prévenus afin qu'ils viennent le chercher au plus vite. Si votre enfant est victime d'un accident pendant sa prise en charge, le personnel prend les dispositions immédiates qui s'imposent et avertit les parents au plus vite. Si le personnel estime qu'il y a urgence (maladie ou accident) il prend les mesures qui s'imposent et peut notamment faire appel à une ambulance. Les frais qu'occasionnerait cette intervention peuvent être à la charge des parents.

Spécificités

Ce centre d'accueil est situé sur Cugy mais il accueille tous les élèves de 7 à 11^e de notre établissement scolaire. Pour les élèves de Froideville, qui n'ont pas un abonnement de transport, le transport en bus TL pour se rendre au Centre est pris en charge par l'ASICE. Merci de garder les justificatifs, que vous pourrez adresser au secrétariat de l'ASICE en décembre et en juillet pour remboursement.

Effets personnels

L'ASICE décline toute responsabilité en cas de perte, d'échange ou de détérioration d'objets personnels. L'ASICE n'est pas responsable des accidents ou dégâts que l'enfant ou ses objets personnels pourraient occasionner.

Responsabilité de l'ASICE

Les enfants sont pris en charge par l'animateur responsable du Centre qui assure la gestion du centre. Il pourra être secondé par un-e autre animateur-trice ou des moniteurs-trices.

Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'animateur. Un contrôle des présences est effectué pour les 7 et 8P.

L'ASICE se décharge de toute responsabilité concernant des enfants de 9^e à 11^e année scolaire qui décident de quitter le Centre.

Règles de Vie du Centre d'animation

Les jeunes sont tenus de respecter le personnel, les lieux et le matériel.

Conditions impératives pour l'inscription

Votre enfant doit avoir une assurance maladie et accident ainsi qu'être couvert par votre assurance responsabilité civile.

Renseignements :

ASICE

Tél. 021/732.10.02 ou 079/447.69.23

Courriel : c.bovay@cugy-vd.ch